

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 23 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 janvier à 20H30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Monsieur Jean GASIGLIA, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 janvier 2018

Présents :

MMES ALLION, BESNARD, COURVOISIER, EDMEADS, GACOIN, LHÉRITIER, STAINS, WIART

MM BRISSON, BRETON, BRUEL, BRUNEAU, BURNHAM, CHARITOUR, CHRETIEN, DELORY, FOUCHAULT, GASIGLIA, ISSELÉ

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame BOULEAU a donné procuration à Madame BESNARD

Monsieur FLEURY a donné procuration à Madame GACOIN

Madame GAUVIN a donné procuration à Madame EDMEADS

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur BURNHAM

Monsieur NAVEREAU a donné procuration à Monsieur GASIGLIA

Madame ROUSSEAU a donné procuration à Madame LHERITIER

Absents excusés : MMES ALLOUIN, BRIANT, COLLIN, DE ANDRADE, FRATOCCHI, VIVET,
MM GUYARD, PERDEREAU, RATTON,

Secrétaire de séance : Monsieur FOUCHAULT a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2017 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – INFORMATION

1.1. Remerciements de M. Pascal BIOULAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de remerciements de Monsieur BIOULAC, Maire de Lamotte-Beuvron suite au soutien de notre commune en faveur de la candidature du Parc Equestre de Lamotte Beuvron pour accueillir les épreuves d'équitation des Jeux Olympiques 2024.

II - AFFAIRES GENERALES

Monsieur le Maire a reçu le bordereau de transmission des délibérations de la commune de Chouzy-sur-Cisse afin de délibérer sur plusieurs dossiers.

2.1. Acquisitions foncières

Le conseil communal de Chouzy-sur-Cisse a validé l'acquisition de trois parcelles sur la commune de Chouzy-sur-Cisse.

2.1.1 Parcelles AK 113 et BD 374

Monsieur LAURENCEAU a proposé l'achat des parcelles situées en zone UA et NI (espace réservé), cadastrées BD 374 pour 431 m² et AK 113 pour 7 212 m² sur laquelle est érigé un hangar pour un montant de 20 327.12 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- l'achat de ces deux parcelles AK 113 (7 212 m²) et BD 374 (431 m²) pour la somme de 20 327.12 €
- Monsieur le Maire à signer tout documents relatifs à ce transfert

2.1.2 Parcelle BO 163

Monsieur et Madame FOULON ont proposé l'achat d'un parcelle situé chemin des noues en zone N, cadastrée BO 163 d'une superficie de 2 253 m² pour un montant 4 506 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- L'achat de cette parcelle BO 163 (2 253 m²) pour la somme de 4 506 €
- Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert

III – FINANCES

3.1. Subvention Solidarité Territoriale du Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LHERITIER qui informe le conseil municipal que le Conseil Départemental, au titre de la Solidarité Territoriale, peut apporter une aide financière représentant 25% d'un coût plafonné à 100 000 € pour le réaménagement de l'épicerie de Chouzy-sur-Cisse.

Le conseil communal l'a autorisée à solliciter le conseil départemental pour une subvention au titre de la solidarité territoriale pour le montant maximum soit 25 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental pour le montant maximum soit 25 000 €.

3.2. Dotation Départementale d'Aménagement Durable du Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LHERITIER qui informe le conseil municipal que dans le cadre de la politique de développement durable, le Conseil Départemental décide de soutenir les collectivités locales du Loir-et-Cher en particulier les communes et leurs groupements dans leurs projets comportant au moins une dimension durable relative à l'un des grands jeux, à savoir :

- Le développement des mobilités douces
- La protection de la diversité
- L'aménagement du territoire
- La préservation de l'eau
- L'aménagement du cadre de vie

Pour ce faire, il met en œuvre une Dotation Départementale de d'Aménagement Durable (DDAD).

Le conseil communal de Chouzy-sur-Cisse a validé la demande de la DDAD pour les travaux d'aménagement du territoire et d'Amélioration du cadre de vie et notamment la création des rues – jardins.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la dotation Départementale d'Aménagement Durable du Conseil Départemental pour les travaux liés à la création des rues-jardins à Chouzy-sur-Cisse.

3.3. Appel à projet – Plantons le paysage – Les rues-jardins

Monsieur le Maire informe qu'Agglopolys est engagé dans une démarche de valorisation de ses paysages. La Communauté d'Agglomération met en place un appel à projet « PLANTONS LE PAYSAGE » avec l'action rues-jardins qui a pour objectifs :

- La mise en valeur du patrimoine
- L'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité touristique
- La rupture avec la monotonie des routes urbanisées
- L'aide à l'entretien 0 pesticide
- L'apaisement de la circulation au bénéfice de la vie sociale et de la sécurité
- Le développement de la biodiversité dans la trame urbaine
- Le renforcement du lien social par l'amélioration des espaces publics
- La diminution de l'entretien dans certains cas

C'est dans ce cadre que les conseils communaux de Chouzy-sur-Cisse, Coulanges et Seillac ont validé le dépôt des dossiers d'appel à projet « PLANTONS LE PAYSAGE » avec l'action rues-jardins auprès d'Agglopolys et ainsi solliciter une aide financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt des dossiers relatifs à l'appel à projet « PLANTONS LE PAYSAGE » avec l'action rues-jardins et ainsi solliciter une aide financière auprès d'Agglopolys pour les trois communes déléguées de Valloire-Sur-Cisse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h30.